

15^{ème} TRAIL DES LUMIERES – 19 Octobre 2019

Règlement

Article 1 : **Organisation**

Le Trail des Lumières est organisé par l'association Courir sur des Légendes située à Villers les Nancy.
Contact : 0612535671 / Site web : www.courirsurdeslegendes.fr

Article 2 : **Principe**

Le Trail des Lumières est une course constituée de 4 parcours forestiers de 4 distances différentes. Les courses s'effectuent en grande partie de nuit.

- Trail 7 km*
- Trail 13 km Yumanci*
- Trail 21 km*
- Trail des Lumières 35 km par équipe de 2 ou individuel *

* Distances données à titre indicatif sous réserve de vérifications kilométriques.

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours pour des raisons de sécurité et/ou météorologiques.

Article 3 : **Concurrents**

Le Trail des Lumières est une compétition ouverte à toute personne adulte. Les mineurs d'au moins 16 ans sont autorisés à participer au 7 et au 13 km uniquement sous réserve d'une autorisation parentale écrite et remise à l'inscription. Tout concurrent est réputé avoir pris connaissance du règlement et en accepter toutes les clauses.

Article 4 : **Horaires**

- A partir de 14h30 : Remise des dossards
- 16h30 : Courses enfants
- 17h30 : Départ du 35 km
- 18h00 : Départ du 21 km
- 18H15 : Départ du 7 km
- 19h00 : Départ du 35 km
- 18h45 : Arrivée des premiers concurrents
- 20H30: Début de remise des prix
- 22h00 : Arrivée des derniers coureurs

Article 5 : **Inscriptions**

5.1 Formalités administratives

- ➔ Les inscriptions s'effectuent en ligne sur le site **www.chronopro.net** et seront ouvertes à partir du 6 juillet 2019 jusqu'au 15 octobre 2019 à 20H00 **dans la limite des places disponibles.**
Téléchargement obligatoire de votre certificat médical

Les inscriptions par courrier doivent parvenir à l'organisation uniquement entre le 1^{er} et le 30 septembre : CSDL, 20 rue Chateaubriand, 54600 VILLERS LES NANCY. Tout courrier reçu au-delà de cette date octobre ne sera pas traité.

- La fiche d'inscription doit être dûment remplie et signée
- Le courrier doit être accompagné d'un chèque libellé à l'ordre de Courir sur des Légendes
- Le certificat médical* ou la copie de la licence doit être joint au courrier

5.2 : Certificat médical

Chaque athlète court sous sa propre responsabilité et devra fournir un **certificat médical** de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, ou de l'athlétisme en compétition ou du sport en compétition, datant de moins de 1an à la date de l'événement. Il sera possible de fournir également **une photocopie de sa licence** sportive : FFA, FFTri, UFOLEP uniquement si mention de non-contre indication à la pratique du sport en compétition.

5.3 Droits d'engagement (Frais bancaires inclus)

- 7 km : 10 € par coureur / + 3 € à partir du 30 septembre
- 13 km : 14 € par coureur / + 3 € à partir du 30 septembre
- 21 km : 20 € par coureur / + 3 € à partir du 30 septembre
- 35 km : 24 € par coureur / + 3 € à partir du 30 septembre

Ces tarifs incluent : le dossard avec puce intégrée, le lot remis à chaque participant, le ou les ravitaillements

Vous pourrez vérifier votre inscription sur le site www.chronopro.net

5.4 Désistement et changement

Une équipe ou un concurrent inscrit peut se désister et être remboursé selon les modalités suivantes :

- Jusqu'au **4 octobre** : remboursement intégral (sauf frais bancaires)
- Après le 4 octobre : aucun remboursement
- Aucun changement entre participants ne sera accepté

Article 6 : Ravitaillements

- 7 km : ravitaillement à l'arrivée
- 13 km : ravitaillement à l'arrivée
- 21 km : 2 ravitaillements
- 35 km : 3 ravitaillements

Chaque coureur est libre de porter son propre ravitaillement solide et liquide. Les ravitaillements sauvages et les assistances particulières sont interdits.

Article 7 : Matériels obligatoires (L'organisation se réserve le droit de contrôler les sacs)

- **Une lampe frontale pour le 13 km, 21 km et 35 km**
- Une réserve alimentaire et en eau (0,5l minimum) sur le 20 km et le 35 km
- Un portable ou un sifflet sur le 20 km et le 35 km
- Bâtons autorisés

Article 8 : Encadrement et sécurité

Une quarantaine de bénévoles (4x4, VTT ou piétons) sont répartis sur l'ensemble du parcours pour la sécurité, le balisage et le ravitaillement.

Des postes de secours sont placés à mi-parcours ainsi qu'à l'arrivée.

Les traversées de route se font aux ordres des signaleurs. Les coureurs acceptent de fait d'être stoppés momentanément en cas de danger.

Article 9 : **Contrôles**

Des commissaires de course postés ou à VTT sont chargés de veiller à la régularité de l'épreuve sur l'ensemble du parcours ; Des points de contrôles sont installés sur le parcours. Le dossard doit être mis en évidence et pour le Trail par équipe, les 2 équipiers doivent impérativement franchir la ligne d'arrivée ensemble.

Les contrôleurs sont habilités à mettre hors-course un coureur ou une équipe en difficulté ou ne pouvant arriver dans les délais. Dans ce cas, le transfert vers l'arrivée est effectué dans les véhicules de l'organisation.

Pour le 35 km : barrière horaire à 20h30 au 23^{ème} KM, ravitaillement N°2.

Article 10 : **Pénalités**

- Non respect des règles de sécurité : hors course
- Tricherie ou dopage avérés : hors course
- Jet de déchets hors des zones de ravitaillement : hors course
- Ravitaillement ou assistance illégale : 20'
- Equipe désunie aux contrôles ou à l'arrivée : non classées

Le jury est composé de 3 personnes : le Directeur de course, un représentant de CSDL et un représentant des commissaires. Le jury doit être saisi avant la proclamation officielle des résultats ; ses décisions sont sans appel.

Article 11 : **Assurances**

L'organisation a souscrit une police d'assurance RC organisateur, conformément à la législation en vigueur. Celle-ci ne couvre vos propres dommages mais seulement ceux causés à autrui. Chaque coureur court sous sa propre responsabilité.

Article 12 : **Classement et récompenses pour chaque course**

Des récompenses seront attribuées aux 3 premiers au scratch, 3 premières femmes de chaque épreuve et aux 3 premières équipes au scratch, mixte et féminine du 35km. Nous récompenserons également le 1^{er} et 1^{ère} V1, V2, V3 sur chaque épreuve individuelle.

Un lot sera également remis à tous les participants ainsi qu'une médaille aux finishers du Trail des Lumières 35km.

Article 13 : **Droits d'images et sponsoring**

De par leur engagement, les concurrents du **Trail des Lumières** acceptent que les photos ou films pris au cours de l'épreuve puissent être diffusés par les organisateurs.

Chaque concurrent est libre de se faire parrainer et d'arborer ses propres couleurs.